

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 » — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 6 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 11 minutes du matin, Poste.
9 — 02 — — Omnibus.
1 — 45 — — soir, Omnibus.
4 — 13 — — Express.
7 — 19 — — Omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin, Mixte (prix réduit).
8 — 41 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
11 — 54 — — Omnibus-Mixte.
5 — 57 — — soir, Omnibus.
10 — 34 — — Poste.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR,

AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.
Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C^{ie}, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

La *Gazette de Vienne*, du 18 juin, relevant un bruit accueilli par plusieurs journaux, d'après une feuille de Prague, déclare qu'il est complètement faux que le prince Gortschakoff ait décliné, comme étant hostiles aux intérêts de la Russie, les offres de service faites par l'Autriche au cabinet de Saint-Petersbourg au sujet de la révision du traité de 1856.

Le cabinet de Vienne, dans une dépêche adressée à M. de Metternich, en date du 1^{er} janvier, concernant le règlement de la question d'Orient, avait fait entrer aussi la question de la révision des traités de 1856. Mais cette proposition n'ayant pas trouvé d'écho chez les autres puissances, l'Autriche n'a pas eu occasion de la renouveler.

Quant à cette autre assertion, que la Russie, dans la question du Luxembourg, aurait conçu, en vue de certaines éventualités, des projets sur la Galicie défavorables à l'Autriche, la *Gazette* laisse au gouvernement russe le soin de lui opposer un démenti formel.

D'après la *Gazette de Cologne*, le prince Gortschakoff aurait déclaré à M. de Moustier que si la France, sans rien réclamer pour elle-même, entendait seulement s'opposer à l'esprit envahisseur du cabinet de Berlin, elle pouvait compter absolument sur le concours de la Russie.

Un télégramme de Berlin, nous informe que le gouvernement prussien, passant des pourparlers confidentiels à des négociations offi-

cielles, sur la question du Slesvig du Nord, a demandé au gouvernement danois si et dans quelle mesure il pourrait donner une garantie de nature à sauvegarder les droits des Allemands habitant les districts qui seraient rétrocedés en vertu du traité de Prague.

De la réponse du gouvernement danois dépendra l'étendue du territoire dont les habitants devront être consultés au sujet de leur retour au Danemark.

La reine de Prusse partira, de Berlin, le 20, pour Coblenz. De là elle se rendra à Windsor, en passant par Aix-la-Chapelle.

M. de Bennigsen et le comte de Münster, venant de Hanovre, sont arrivés à Berlin et ont été reçus par M. de Bismark. Ils doivent être consultés au sujet de l'organisation du Hanovre.

La *Gazette de Magdebourg* annonce que, dans les provinces annexées, on a, à petit bruit, étendu l'obligation de servir dans la réserve ou dans la landwehr à tous les anciens soldats qui n'avaient pas encore régularisé leur position quant au service de la réserve. Ces hommes ont été tout simplement portés sur les listes de la réserve ou de la landwehr, de sorte que les dispositions de la loi militaire prussienne de 1814 et les dispositions additionnelles de 1861 leur sont complètement appliquées.

La première conséquence de cette mesure, c'est qu'en cas d'hostilités, la Prusse est assurée d'avoir au grand complet de guerre les 51 bataillons de ligne et de chasseurs nouvellement formés. En outre, les 22 nouveaux ba-

tillons de la landwehr pourront encore, avant la fin de 1867, grâce aux hommes de réserve de dernière année qu'ils recevront en automne, compter assez d'anciens soldats pour qu'en cas de besoin, en y faisant entrer les recrues ou en y versant l'excédant des réserves de la ligne, on ait des bataillons prêts à entrer en campagne ou tout au moins susceptibles d'être utilement employés.

Le *Temps* assure qu'il est question du prochain remplacement de M. de Goltz comme ambassadeur de Prusse à Paris.

Le successeur de M. de Goltz serait, dit-on, M. le prince de Reuss, actuellement ambassadeur de Prusse à Saint-Petersbourg.

M. le prince de Reuss a été longtemps premier secrétaire de l'ambassade de Prusse à Paris.

Les lettres de Rome, du 16, disent que l'on prépare les appartements du Quirinal pour la reine d'Espagne, attendue à la fin de juin avec la reine de Portugal.

Le cardinal Cuesta, archevêque de Séville, était arrivé à Rome avec 22 évêques espagnols.

Le général Jacques Durando avait été reçu plusieurs fois par le cardinal Antonelli. On croit que le pape a refusé l'offre de troupes italiennes qu'on présume avoir été faite par le général Durando.

On écrit de Madrid, le 15 juin :

Des lettres particulières de Palencia annoncent qu'une vaste conspiration, dans laquelle était entré le régiment en garnison dans cette ville, vient d'être découverte. On a arrêté

seize des personnes les plus notables de la ville. Cette affaire semble avoir des ramifications dans plusieurs autres villes de l'Espagne. Les personnes arrêtées appartiennent au parti libéral.

On mande du Mexique (voie de New-York), à la date du 5 juin, que Juarez et ses ministres s'étaient réunis, le 17 mai, en conseil, à San-Luis-de-Potosi, pour discuter sur le sort de l'empereur Maximilien. On ignorait encore la décision prise.

D'après les mêmes avis, l'empereur Maximilien aurait stipulé qu'il serait traité comme prisonnier de guerre, et que, si on devait fusiller quelqu'un, c'est lui qui devait l'être le premier.

Escobedo avait ordonné de fusiller tous les officiers impériaux qui auraient refusé de se rendre.

Nous empruntons quelques détails sur l'évacuation du Luxembourg à une correspondance de la *Gazette d'Augsbourg* :

..... L'artillerie a commencé l'emballage des pièces dès la fin de mai, et travaille tous les jours à les réunir. On calcule qu'il faudra de deux à trois mois pour enlever tout le matériel, car on ne veut abandonner à Luxembourg aucune des pièces qu'on pourra emporter. Il y a dans la citadelle une masse de vieux canons français et allemands qui peuvent très-bien figurer dans des musées. On les emportera. On vendra la vieille ferraille.

La capitale et sa banlieue perdent beaucoup au départ de la garnison, qui consommait annuellement pour 1,267,456 thalers. Comme

FEUILLETON.

26

LES MAGICIENNES D'AUJOURD'HUI.

(Suite.)

Tout en causant, on était arrivé, non pas aux confins du monde, mais à l'extrémité du lac, dans un endroit agreste, abandonné des promeneurs, mais non de la nature; elle semblait au contraire avoir réuni là ses arbres les plus touffus et son plus charmant désordre. Comme une jolie femme un peu négligée, cette belle nature avait laissé, sur le tapis de sa chambre verte, des pâquerettes, du muguet et des scabieuses des bois, elle laissait traîner ses roses sauvages sur les buissons et jetait péle-mêle, dans tous les coins, des fouillis de touffes de genêts.

Au milieu de cette solitude, où nul Parisien n'avait planté sa tente, ou plutôt son chalet, Stella remarqua de grands murs qui semblaient tristes comme un tombeau. On n'apercevait ni fenêtres, ni maison, ni jardin; tout se dérobaux regards. La seule porte qui fut percée dans le mur et qui donnât ac-

cess dans cette étrange demeure était une porte pleine, sans aucune espèce de grillage; elle était peinte en noir et semée de larmes blanches.

— Mais, c'est la mai-on du mort ! s'écria Stella.

Aussitôt, elle courut devant la porte funèbre qu'elle examina soigneusement. Tout le monde s'empressa de la suivre.

— C'est bien cela, dit Stella... Regardez, voici le tour où l'on met ses provisions d'anachorète, voici la sonnette que l'on tire pour le prévenir.

— Vois donc, lui dit Yolande, cette petite ouverture pratiquée dans le mur : ce n'est pas même aussi grand que le trou d'un rideau de théâtre.

— Ah ! ah ! reprit Stella, il paraît que le mort est curieux. C'est par cette ouverture qu'il hasarde un œil, et peut voir sans être vu... Il devrait bien sortir pour nous être agréable... Je serais enchantée de le connaître !

— Eh bien ! dit Yolande en riant comme une folle, puisque tu n'as pas encore de danseur pour notre quadrille de lundi, prie-le d'être ton cavalier.

— C'est une bonne idée, répondit Stella; mais un quadrille, c'est bien vulgaire... une valse serait plus poétique... Allons, me voilà magicienne, néromancienne.

Alors, étendant son ombrelle, en guise de baguette, elle s'écria :

« Par le Styx et l'Achéron, par les mânes des trépassés, au nom de la danse Macabre, ordonne au mort de se rendre lundi à la fête de Montmorency, au bal de la Châtaigneraie, et je l'invite à valser. »

Quand elle eut fini cette évocation, elle partit d'un éclat de rire; mais tout-à-coup elle tressaillit et resta pétrifiée.

Une voix, qui lui sembla quelque peu sépulcrale, se fit entendre derrière la porte et répondit :

— Le Mort accepte.

XVII. — LA FÊTE DE MONTMORENCY.

Le fameux lundi de la danse Macabre était arrivé : c'était le dernier jour de la fête de Montmorency, qui commence le dernier dimanche de juillet et finit neuf jours après. Cette fête, essentiellement pittoresque, attire toujours à Montmorency une infinité de badauds champêtres, variété de printemps et d'été de la grande famille des badauds de Paris.

Les deux dimanches de la fête avaient été joyeux et broyants. Dès le matin, le chemin de fer du Nord avait jeté à Enghien, de demi-heure en demi-heure, des nuées de voyageurs; ces nuées, com-

ptes en sortant des wagons, se dispersaient peu à peu, comme les nuages de vapeur qui les avaient apportés. Montmorency n'avait pas encore son audacieux chemin de fer : les voyageurs s'entassaient dans des omnibus, d'autres montaient dans des caïèches de louage et des tapissières, d'autres gravissaient à pied, en s'essuyant le front, l'espèce de montagne au sommet de laquelle trône Montmorency.

N'en déplaise aux environs de Paris, qui viennent chacun à leur tour réclamer la suprématie, l'un avec sa rivière et ses canotiers; l'autre avec sa manufacture de porcelaine; un autre avec son aqueduc, un autre avec son donjon; Montmorency n'a pas son égal à quinze lieues à la ronde : les rochers de Fontainebleau peuvent seuls rivaliser avec les Alpes montmorenciennes.

Chacun s'acheminait donc vers Montmorency; il apparaissait de loin sur la hauteur, avec sa belle et grande église, ancienne chapelle de ses ducs, et qui ne ressemble en rien aux petites églises de village. Dans les pays où la nature est plus belle, l'église devrait toujours être plus vaste : ne faut-il pas qu'elle abrite tous ceux que lui envoient la forêt, la colline, la vallée, le magnifique paysage, tout ce

compensation, on donnera à la ville les terrains des fortifications et ceux des bâtiments militaires. Les premiers sont de 155 hectares 73 ares et 52 centiares; les seconds de 73 hectares 79 ares et 45 centiares. Il faudra un décret pour cette donation, car ces terrains appartiennent au domaine de l'Etat; pour faire ce décret, le conseil se réunira le 20 juin. Aussitôt après le départ des Prussiens, les 1,000 Luxembourgeois cantonnés à Echternach et à Diekirch feront leur entrée.

Nous empruntons à l'*Union de l'Ouest* les fragments ci-après d'une correspondance qui lui est adressée de Paris.

« Un de mes amis qui arrive de Florence me dit que la situation de M. Rattazzi est complètement désespérée; il est devenu très-impopulaire. On ne peut se faire une idée de la misère qui règne dans cette Toscane si calme, si heureuse et si florissante sous ses grands-ducs. Cet ami, ayant eu besoin, pour se rendre de Florence à Turin, de prendre le chemin de fer, présenta au guichet 40 fr. de papier qui, comme vous savez, a le cours forcé. L'employé exigea un appoint de 13 fr. 50 en monnaie. Le voyageur ayant déclaré ne point l'avoir sur lui, offrit de laisser les 40 fr. en papier. — « Non pas, répondit l'employé, il n'y a que ces 13 fr. 50 c. de bon. » — Voilà où en est cette heureuse Italie pour laquelle nous avons sacrifié tant de soldats, tant de millions et à laquelle nous avons donné pour deux milliards d'emprunt.

« On m'écrit de Madrid que la reine Isabelle se rendra à Rome par mer afin d'éviter de traverser le territoire italien. Elle s'embarquera à Barcelonne et sera suivie d'une escadre espagnole. La reine a demandé à son ministre des finances 50 millions de réaux (soit environ 12 millions de francs) pour les frais de son voyage à Rome et à Paris, mais le pauvre ministre paraît avoir beaucoup de peine à se procurer cette somme. Le roi a mis, dit-on, pour condition à sa régence qu'on laisserait rentrer en Espagne son favori Menesses.

« La légation américaine, à Paris, dément qu'il ait jamais été question d'un voyage du président Johnson, pour venir voir l'Exposition. Mais, si cette visite avait lieu, il faudrait s'attendre à des manifestations très-significatives dont serait le prétexte la personne du président des Etats-Unis.

« Le Sénat semble atteint de la même maladie de langueur et de paralysie que le Corps-Législatif. C'est une véritable épidémie. Depuis le commencement de la session, aucune discussion politique importante n'a eu lieu dans le Sénat. Le projet de loi sur la contrainte par corps n'a pu, depuis plus de six semaines, arriver encore à l'ordre du jour. A en juger par le temps qu'il met à rédiger son rapport, M. le vice-président Royer va nous donner sans

doute un traité complet de la matière. Ne dirait-on pas que la suppression des débats de l'Adresse a eu pour résultat de chloroformer les deux Chambres ?

« Toutes les discussions ajournées depuis quatre mois au Corps-Législatif vont se concentrer dans le budget, ce qui va probablement en rendre les débats longs et vifs. »

Des troubles sérieux viennent d'éclater à Birmingham. Hier, une dépêche télégraphique en apportait sommairement la nouvelle. Aujourd'hui, les journaux de Londres nous donnent quelques détails dont voici le résumé :

« Un Irlandais, M. Murphy, qui de catholique s'est fait protestant, a commencé, dimanche matin, à Birmingham, une série de prédications dont voici un curieux et déplorable échantillon. « Je me fais fort, a-t-il dit, » de prouver à la population de Birmingham » que tout prêtre papiste est un meurtrier, » un cannibale, un imposteur et un *pick pocket*. » Le discours tout entier est conçu dans le même ton. Or, la population de Birmingham se compose pour une partie notable d'Irlandais, c'est-à-dire de compatriotes du fanatique prédicateur, mais restés fidèles à la religion de leur pays.

« Ces Irlandais se sont rassemblés en grand nombre autour du bâtiment provisoire érigé au centre de la ville, dans lequel avaient lieu les prédications qui devaient durer cinq semaines. Des actes de violence ont été bientôt commis. Quinze personnes ont été grièvement blessées. La maison d'un des membres principaux de l'association protestante a été forcée et envahie. Les désordres, un moment apaisés par l'arrivée de deux bataillons d'infanterie et d'un escadron de hussards, ont recommencé à diverses reprises malgré les efforts de plusieurs prêtres catholiques qui ont parcouru la foule en l'exhortant à rester calme. Quatre policemen ont été blessés grièvement. Parmi les personnes blessées, plusieurs ont déjà été amputées.

« La cavalerie n'a fait usage que du sabre. Les troupes casernées à Coventry, près de Birmingham, ont été consignées et se tiennent prêtes à marcher au premier ordre. »

On écrit de Londres, 10 juin, à l'*Agence Havas* :

« Birmingham et Londres ont eu chacune son émeute. Les ouvriers conservateurs tenaient une réunion hier soir dans Saint-James-Hall à Londres. Un certain nombre de membres de la ligue de réforme étaient présents; ils ont commencé par huer et siffler les orateurs du meeting. Bientôt ils se sont emparés des fauteuils, de l'estrade, ainsi que du bureau. Une lutte acharnée a bientôt commencé; on se battait à coups de poing et à coups de canne. La police est accourue; elle a fait évacuer la salle.

« L'émeute de Birmingham a été plus sérieuse. Les choses en sont venues à ce point, qu'il a fallu lire le Riot act (l'acte de l'émeute). La foule n'a été dispersée qu'après plusieurs charges exécutées par la police. L'opinion générale est qu'il faut mettre un terme aux déclamations furibondes de Murphy contre la religion catholique et son clergé. »

Le ministre de l'intérieur vient d'adresser aux Préfets la circulaire suivante :

« Paris, le 15 juin.

« Monsieur le Préfet,

« L'Empereur a été vivement touché des manifestations unanimes qu'a provoquées sur tous les points de l'empire l'attentat du 6 juin. Il désire que des remerciements soient exprimés en son nom aux signataires de ces nombreuses Adresses qui, en présence d'un danger commun, ont confondu, dans un même hommage d'attachement et de respect, le souverain de la France et le chef d'une nation amie, qu'elle avait accueilli comme son hôte.

« Mes collègues sont chargés de transmettre aux fonctionnaires relevant de leurs départements ministériels l'expression des sentiments de Sa Majesté.

« Conformément aux ordres que j'ai reçus moi-même, je vous prie, monsieur le Préfet, de vous en faire l'interprète officiel auprès des autorités administratives, corps constitués ou associations particulières, dont la liste est insérée chaque jour au *Moniteur universel*.

« Recevez, etc.

« Le ministre de l'intérieur,

« Signé : LA VALETTE.

« P.-S. — La publication des Adresses a commencé, au journal officiel, le 8 juin. »

Pour les articles non signés : P. GODET.

Nouvelles Diverses.

On lit dans le *Moniteur* :

L'Empereur s'est rendu jeudi au pavillon de Marsan, pour y faire une visite à S. A. le vice-roi d'Egypte. Immédiatement après, Son Altesse est allée présenter ses hommages au Prince Impérial, à Saint-Cloud.

Le Prince, dont la santé et les forces sont complètement revenues, a reçu très-affablement l'auguste visiteur et l'a vivement remercié de sa gracieuse prévenance.

« Nous croyons savoir, dit la *Liberté*, que les députés au Corps-Législatif ne recevront pas d'indemnité pour la seconde session, qui doit s'ouvrir, dit-on, vers le commencement de novembre.

« Le *Moniteur* consacre, aujourd'hui, près de quatre colonnes à l'enregistrement et à la mention d'adresses présentées à l'Empereur, au sujet de l'attentat du 6 juin.

« Nous sommes en mesure de donner ci-après les véritables chiffres des sommes que les souverains ont laissées pour être distribuées entre les domestiques de la cour. Le czar a laissé, non pas 100,000 fr., comme on l'avait annoncé, mais 50,000 fr.; le roi de Prusse 50,000 fr., et le prince royal 40,000 fr.

« On lit dans le *Journal de Paris* :

On assure que c'est l'Empereur lui-même qui se serait aperçu de l'omission commise par le *Moniteur* au sujet du départ du roi de Prusse. Il l'aurait signalée dimanche, dans l'après-midi, au grand-maître des cérémonies qui aurait rédigé immédiatement la note insérée au *Moniteur* du 18.

« Le *Times* publie une adresse des Polonais résidant en Angleterre à Napoléon III, à l'occasion de l'attentat du 6 juin.

Le même journal annonce que le câble atlantique de 1866 est réparé.

« L'ambassadeur de Russie, M. de Budberg, a fait remettre à M^{me} Laborie un charmant bijou, un médaillon en cœur, avec une fort belle émeraude au milieu, et un cercle de diamants, comme souvenir de l'attentat du 6 juin, que le czar lui offre. On se rappelle qu'un éclat du pistolet de Berezowski a fait une légère blessure à la joue de M^{me} Laborie.

« L'on raconte que le vice-roi d'Egypte, le lendemain de son arrivée, a fait expédier à Alexandrie des dépêches pour une somme de 12 à 15,000 fr.

« Nous lisons dans une correspondance du *Phare* :

Un détail piquant de la visite du czar à Paris, détail que je ne vous garantis nullement d'ailleurs, c'est que ce souverain aurait décoré tous les généraux présents à la revue du Bois de Boulogne, excepté le général de Gondrecourt, gouverneur de l'Ecole de Saint-Cyr et dont vous n'avez pas oublié le discours prononcé il y a quelques mois sur la tombe d'un élève de l'Ecole, d'origine polonaise, discours qui fit une certaine sensation à l'époque par les sympathies qu'il professait à l'adresse de la Pologne.

« Les cancons commencent à s'épuiser sur le compte des rois en voyage. En voici un que nous prenons au *Figaro* :

« Le roi de Prusse se promenait un matin à l'Exposition, les sergents de ville l'entouraient et cherchaient un peu brusquement à le débarrasser de la curiosité indiscrette des visiteurs qui l'entouraient.

« — Messieurs, dit le roi de Prusse aux agents de l'autorité, laissez-moi faire le sergent de ville moi-même. »

« On raconte encore que le roi Guillaume et M. de Bismark allaient chaque jour faire une promenade tête à tête ou côte à côte au Victoria au bois de Boulogne, et partant au Champs-Élysées. Or, le souverain s'est aperçu

qui parle à l'âme de son Dieu et lui donne de saintes inspirations ?

Mais les joyeux voyageurs qui venaient pour la fête ne songeaient qu'à s'éparpiller dans les bois, sur les hauteurs des Champeaux, sur le chemin de l'Ermitage, ou à demander l'hospitalité à l'hôtel du Cheval-Blanc. Les commis et les grisettes s'y groupaient à l'envi; à chaque fenêtre il y avait une tête de femme, brune ou blonde, à côté d'une paire de favoris ou d'une paire de moustaches.

Le fameux hangar qui occupe fièrement le centre de la place, était complètement vide, tous les ânes et les chevaux de louage, qui s'abritaient là comme dans un salon de conversation, pour braire et hennir ensemble, couraient alors par les monts et par les bois.

Leurs innocents cavaliers, dédaignant le langage de la bride et l'assouplissement de l'encolure, galopaient au hasard, en formant de pittoresques zigzags, risquaient à tout instant de faire une lourde chute ou de renverser un passant, et méritaient doublement le nom poétique de casse-cou.

On les apercevait de loin, agitant leurs bras comme des ailes, et donnant ainsi à leurs coursiers un certain air d'hippogriffe, tandis qu'à leurs côtés

de rayonnantes cavalières passaient comme des comètes, avec leurs chevelures flottantes.

Lorsque Théobald rencontrait sur son chemin ces étranges cavalcades, il les regardait en pitié, du haut de son cheval Belzeboth. Quant à M. Despinois, un jour qu'il errait sur la place du marché, il lui vint l'idée de proposer d'y ériger une statue, celle de Lucullus, qui découvrit la cerise à Cerasus, dans son expédition contre Mithridate, et la naturalisa en Europe, pour la gloire de Montmorency.

Mais ces cavaliers, chevauchant dans les bois du côté d'Andilly, n'étaient qu'un coin du tableau; la fête réelle, la grande fête aux bruyantes fanfares, aux cymbales, aux trombones, aux barabes de toile, à la tribu de marchands forains, retentissait, bourdonnait et campait en face de l'avenue de l'Ermitage, à la grande Châtaigneraie.

Cette grande Châtaigneraie est toute peuplée de magnifiques arbres, qui, à l'inverse des femmes, sont d'autant plus beaux qu'ils sont plus âgés. Ils se trouvent échelonnés sur une pente fort raide, que le Parisien sans rhumatisme gravit volontiers jusqu'en haut, mais qui semblerait plutôt faite pour le chamois. Sur la hauteur, un petit chemin à pic conduit à un plateau, d'où l'on découvre un splendide pa-

norama. Cette espèce de montagne de la Châtaigneraie prend des airs de mont Rigi; elle aurait une beauté sauvage, si elle ne se trouvait resserrée entre deux restaurants, qui suppléent aux cascades absentes, par des cascades de bière et de champagne.

Le lundi, jour fixé pour la danse Macabre, la foule était moins compacte que le dimanche, mais la fête restait la même, et n'avait rien perdu de son aspect pittoresque.

Le soir, deux calèches venant d'Enghien amenaient à Montmorency, l'une M. de Valleran, Yolande et Faustin; l'autre, M. et M^{me} Dorvigny et Stella. L'amoureux M. Despinois les accompagnait, et s'enivrait du dangereux plaisir de regarder la belle Coraly.

Ils prirent place dans le cercle de chaises qui entoure la salle de danse en plein air. Faustin et Yolande causaient ensemble et trouvaient l'illumination superbe, ce qui flattait les autorités du pays, qui les écoutaient, et attribuaient cet enthousiasme aux verres de couleur et aux lanternes vénitienes. Mais M. de Valleran souriait et se souvenait. Il savait parfaitement que l'illumination était dans les cœurs des deux jeunes gens: c'était de là que venait la clarté éblouissante qui faisait tout briller autour d'eux, car

c'était la grande illumination de la jeunesse et de l'amour.

Le colonel s'amusa à plaisanter Stella sur sa préoccupation et à lui parler de son revenant. Elle était inquiète, agitée, et ne songait qu'à la valse de mort. Viendrait-il la réclamer et, d'abord, reconnaîtrait-il sa salseuse? C'était probable, car il avait dû la regarder attentivement à travers la petite ouverture, arrondie comme un verre d'optique, qui lui servait de lorgnette.

« Sous quelle forme allait-il se montrer ?

Assurément Stella était un esprit fort et n'enveloppait pas Macabre du drap blanc des revenants; mais elle ignorait s'il lui apparaîtrait sous une enveloppe austère et ridée, ou sous une forme jeune et brillamment satanique. Elle se plaisait à se représenter un beau fantôme, et se disait que tant qu'à valser avec un mort, il fallait du moins que ce mort fût bien conservé, bien habillé et qu'il eût fait sa barbe.

Cependant, l'heure s'avancait, et Macabre n'arrivait pas. Ces mots, le mort accepte, n'étaient donc qu'une plaisanterie, une phrase jetée ironiquement, et qu'on ne pouvait prendre au sérieux.

Elle n'avait sous les yeux que la danse des vivants, les gentilles montagnardes de Montmorency, en

bien vite qu'au point de vue de la curiosité du public, de la curiosité seulement, le ministre faisait le plus grand tort au roi. « Nous nous nuisions mutuellement, aurait dit le souverain au sujet, et désormais, mon cher comte, aurait-il ajouté gaiement, souffrez que nous allions chacun de notre côté. »

— Certains journaux, dit le *Temps*, ont montré M. Raimbeaux accablé de présents et de dignités par le czar; c'était pour lui le titre de prince ou une pension de 10,000 roubles, à son choix, pour sa femme un collier de diamants de 500,000 fr. Ces journaux ont été mal informés, M. Raimbeaux a reçu du czar une décoration, et voilà tout.

— Voici un cas assez curieux de casuistique nationaliste que les Polonais posent à la Russie, à propos de l'attentat du 6 juin :

Les Russes ont déjà commencé à se déchaîner contre la Pologne à propos de l'attentat de Bérézowski. Ils conviennent donc que Bérézowski est Polonais. Or, ils ont toujours soutenu dans leurs divers écrits (lire notamment l'intéressant ouvrage du prince Alexandre Troubetzkoï, la *Russie rouge*) que la Volhynie, où est né Bérézowski, était de toute antiquité une province absolument et foncièrement russe.

Ainsi, quand il s'agit de prendre la Volhynie, les Volhyniens sont Russes; quand il s'agit, au contraire d'essayer de soulever les colères populaires contre la Pologne à propos de l'acte commis par un Volhynien, les Volhyniens redeviennent Polonais.

— On pourrait donner ce titre : *Du danger de conduire les enfants dans les foules*, au triste fait que voici, emprunté à la *Presse* :

« Hier soir, à dix heures, au moment où des milliers de personnes se pressaient sur la place de la Concorde pour contempler les illuminations des Tuileries, une femme effarée, éperdue, courait frénétiquement au milieu des masses agglomérées en criant d'une voix lamentable :

— Mon enfant ! mon enfant ! où est mon enfant ?

Cette femme, demeurant rue de Clichy, avait eu l'imprudence de s'engager dans la cohue ayant avec elle sa fille, âgée de sept ans; une brusque ondulation de la foule, comme il s'en produit toujours en pareille circonstance, l'en avait soudainement séparée; et c'est pour la retrouver qu'elle courait en tous sens comme une folle.

Enfin, après un quart d'heure de recherches, de cris et d'angoisses, elle l'a trouvée entre les mains d'un sergent de ville, qui s'apprêtait à la conduire chez ses parents.

En voyant sa fille, la pauvre mère n'a pas eu la force de proférer une seule parole. Sa joie était si grande, qu'elle s'est affaissée sur elle-même comme privée de connaissance. On a été obligé de la reconduire à son domicile;

mais là on s'est aperçu que la violente commotion qu'elle avait ressentie avait altéré sa raison. »

— Voici, écrit-on de Nantes, un expédient assez peu ordinaire imaginé par un touriste qui n'a pas voulu, en allant voir l'exposition universelle, cesser d'être chez lui et recourir à l'hospitalité peu écossaise des hôteliers parisiens. Ce touriste a fait construire sur une sorte d'allège mâtée une suite de chambres dont les parois s'élèvent à une hauteur d'au moins 2 mètres au-dessus du plat-bord et ont plus de 20 mètres de long. Il s'y est embarqué à Lorient avec sa famille, et est arrivé à Nantes par le canal de Bretagne.

Son bateau est ancré devant la cale du quai d'Orléans près du pont de l'Erdre, où il attire l'attention des curieux.

On nous dit que le navigateur installé sur cette nouvelle arche vient de traiter avec une Compagnie de remorqueurs, afin de se faire conduire à Orléans, les vents ne lui étant point propices. Le voyage ne manquera pas de pittoresque; mais la maison flottante, dont le tirant d'eau est trop considérable pour la saison, courra le risque de s'échouer sur les sables de la Loire. Dans le cas cependant où il surmonterait ces difficultés, le bateau se rendrait d'Orléans à Paris par le canal, qui lui permettrait de gagner la Seine et de mouiller entre les rives de la grande ville.

— Par décision ministérielle, les discours prononcés au Corps-Législatif par M. Thiers, les 14 et 18 mars dernier, relativement aux affaires d'Allemagne et d'Italie, et publiés par M. Ernest Mazereau, éditeur à Tours (brochure de 120 pages, 25 centimes), ont été admis à l'estampille pour le colportage.

— Les sauterelles, qui dévastent presque périodiquement l'Algérie et causent ainsi les plus grands dommages à nos colons en ruinant en quelques instants leurs récoltes, ont un ennemi acharné dans le martin, *acridoteres tristis*, originaire du Bengale. Cet oiseau fut introduit à la Réunion et à l'île Maurice, par l'intendant Poivre, qui voulait préserver ces colonies des ravages causés par les sauterelles provenant de la côte orientale d'Afrique. Le but que se proposait Poivre fut atteint. Maurice et Réunion ont été délivrées de ce fléau. Un voyageur qui vient de séjourner pendant plusieurs années à Madagascar et dans les îles environnantes, M. Alfred Grandidier, a voulu faire pour l'Algérie ce que Poivre avait fait pour la Réunion et a rapporté avec lui cinquante paires de martins, chasseurs de sauterelles.

Si les longueurs et les fatigues du voyage en ont diminué le nombre, si quelques-uns se sont échappés en traversant l'Égypte, M. A. Grandidier a été assez heureux pour conserver plusieurs paires qui sont aujourd'hui arrivées à Alger, et leur nombre est suffisant pour que les soins qu'il s'est donnés puissent avoir un

résultat final important. Nous devons espérer que le jour est proche où les martins seront acclimatés en Algérie. Nous aurons ainsi opposé aux sauterelles un infatigable destructeur, et la Société impériale zoologique d'acclimatation aura enregistré un succès de plus.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Ont envoyé des adresses à l'Empereur :

Le collège de Saumur, l'inspecteur primaire en résidence à Saumur, les instituteurs de l'arrondissement de Saumur, et les conseils municipaux des communes du Puy-Notre-Dame, Fontevault, Rou-Marson, le Coudray-Macouard, Villebernier, Vivy, la Salle-de-Vihiers, Saint-Hilaire-Saint-Florent, Lourdes-Rochemenier, Saint-Hilaire-du-Bois, Montfort, Dampierre, Distré, Nueil, Saint-Georges-le-Thourel, le Voide, Grézillé, Epieds, Saint-Léger-du-Bois, Saint-Cyr-en-Bourg, Coron, Souzay, Noyant, Turquant, Brigné, Cernusson, Somloire, la Fosse-de-Tigné.

Le Corps-Législatif a procédé samedi, 15 juin, à l'organisation mensuelle de ses bureaux.

M. Berger, député de Maine-et-Loire, fait partie du 8^e bureau en qualité de secrétaire.

La direction du théâtre du Mans vient d'être concédée à M^{me} Gilon.

L'Empereur a décidé que les militaires de toutes armes de la garde et de la ligne libérables en 1868 et appartenant aux corps de l'intérieur ou de l'Algérie seraient, le 1^{er} juillet prochain, renvoyés dans leurs foyers et inscrits sur les contrôles de la réserve.

Sont exceptés de cette mesure :

1^o Les militaires liés au service dans les conditions des lois des 25 avril 1855 et 24 juillet 1860;

2^o Les militaires proposés pour la retraite;

3^o Les militaires qui déclareraient être dans l'intention de se rengager;

4^o Les engagés volontaires et les rengagés en vertu de la loi du 21 mars 1852, qui désireraient ne quitter le corps qu'à l'expiration de leur temps de service;

5^o Les militaires appartenant comme disciplinaires aux compagnies de fusiliers et de pionniers de discipline.

Les sous-officiers, caporaux ou brigadiers et soldats d'élite qui passeront dans la réserve seront remplacés dans leurs grades.

Les militaires étrangers aux départements de la Seine et de Seine-et-Oise qui demanderaient à résider dans l'un ou l'autre de ces deux départements n'y seront autorisés qu'autant qu'ils y auraient leur famille établie ou qu'ils justifieraient d'une profession de nature assurer à leur existence.

AVIS ADMINISTRATIF.

VILLE DE SAUMUR.

Le Maire de la ville de Saumur, en exécution des articles 5 et 15 de la loi du 5 mai 1841, donne avis qu'il vient d'acquérir au nom de la commune, pour entrer dans la voie publique, par suite d'alignement, une parcelle de terrain d'une contenance de 29 mètres 41 centièmes superficiels, dépendant d'un plus grand morceau, situé en cette ville, rue de l'Hôtel-Dieu, section H, n^o 884 et 885 du plan cadastral, appartenant au sieur Séchet, Jean, boucher, rue de l'Hôtel-Dieu, moyennant la somme de cent soixante-seize francs quarante-six centimes.

Les personnes qui auraient des droits à exercer sur cette indemnité, sont priées de se faire connaître au secrétariat de la Mairie, dans le délai de huit jours, à compter de la publication du présent avis, faute de quoi elles seront, passé ce délai, déchues de leurs droits à cette indemnité.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 21 juin 1867.

Le Maire, CHEDEAU, adj.

PERCEPTION DE SAUMUR.

Les contributions doivent être acquittées :

1^o Par douzièmes, payables chaque mois;

2^o Par deux paiements égaux, en mars et septembre;

3^o Par un seul paiement, au quinze juin.

Le percepteur de Saumur prie les personnes qui n'ont pas adopté l'un des deux premiers modes de paiement, de se libérer immédiatement.

VÉTAULT.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

On mande de Terni : « Environ 200 individus armés ont essayé de franchir la frontière romaine. 47 ont été arrêtés; les autres, mis en fuite, sont poursuivis par les forces nationales. La tranquillité est parfaite; la frontière est surveillée par la troupe. »

La *Liberté* a reçu de Florence, le 21 juin, la dépêche particulière suivante qui confirme cette nouvelle :

« Invasion des Etats du pape, organisée par le comité romain. Deux cents volontaires armés ont tenté de franchir la frontière à Terni. Ils ont été arrêtés sans combat, par ordre de Rattazzi, que cette tentative, on le suppose, avait pour but de renverser. »

New-York, 20 juin. — On mande du Mexique que le procès de l'empereur Maximilien a été ajourné.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

ETAT-CIVIL du 1^{er} au 31 mai 1867.

NAISSANCES. — 3, Marie-Anne Gaultier,

cheveux, en robes blanches; les grisettes de Paris, les commis en gilet, dansaient à l'envi le quadrille; mais aucun revenant n'apparaissait sous les grands arbres. Ces magnifiques châtaigniers, patriarches à l'écorce ridée, grands vieillards aux cheveux qui tombent l'automne, et, malgré leurs nombreuses années, repoussent l'été, toujours verts; ces vieux châtaigniers regardaient les danseuses d'un air morne et impassible. Hélas! ils avaient vu danser tant de générations! ils avaient vu tant de jeunes fous de la veille revenir sous leurs ombrages, avec des cheveux blancs et des béquilles!

Voilà pourquoi leurs branches s'agitaient avec un mouvement dédaigneux comme un haussement d'épaules. Ils étaient devenus philosophes, et, tout en regardant les danses, ils se disaient les uns aux autres, avec un bruit de feuillage frémissant sous le vent :

« Vanité des vanités, tout n'est que vanité! »

Stella, qui les écoutait plus que les violons de la fête, s'abandonnait, elle aussi, aux réflexions tristes et profondes, lorsque tout-à-coup, une voix retentit derrière elle et lui dit :

— Vous oubliez votre valse, Mademoiselle.

Elle jeta un petit cri et se retourna.

— Hélas! elle ne vit pas Macabre, mais tout simplement M. de Valleran.

— Je crois, lui dit-il en souriant, que vous m'avez pris pour votre fantôme. Il va, sans doute, arriver d'un moment à l'autre, et je crois qu'il serait bon de lui préparer la place.

Je propose d'aller à la découverte d'un petit coin, convenablement séparé de la foule, et où vous pourrez danser et valser entre vous. Allons chercher cette oasis... En même temps nous jeterons un coup-d'œil sur la fête. Voulez-vous venir ?

— Non, merci, répondit Stella, je m'en rapporte à vous.

Elle se trouvait placée assez en évidence pour que Macabre l'aperçût, et, en quittant sa place, elle craignait de s'exposer à ce qu'il la cherchât vainement.

M. de Valleran s'en alla avec Yolande et Faustin. Il marchait fièrement avec sa petite-nièce au bras et une fleur à sa boutonnière.

— Une jolie blonde! dit un passant, en regardant Yolande.

L'oncle et le fiancé se redressèrent avec orgueil.

— En voilà une qu'est chouette! ajouta un gamin.

Faustin bondit de colère et s'écria :

— Je ne comprends pas pourquoi les gens du peuple disent d'une jolie femme, élégante : « Elle est chouette. » Ne serait-il pas plus naturel de dire : Elle est colibri; elle est alcyon ! » La chouette est affreuse; son plumage est terne et brun; tandis que le colibri est un petit-maitre, qui porte sur ses ailes toutes sortes de pierres précieuses, et que l'alcyon, ou martin-pêcheur, a les plus belles couleurs du monde.

M. de Valleran s'amusaient autant que les deux jeunes gens de l'aspect pittoresque de la fête. Il s'arrêtait devant les tréteaux des saltimbanques, échelonnés sur divers points; il se laissait affriander par les lots étalés dans les boutiques ambulantes, il s'exposait au hasard des loteries qui promettaient aux passants porcelaines et cristaux, et prodiguaient aux bienheureux vainqueurs les mirlitons et les bonshommes de pain d'épice.

Ils venaient tous les trois de prendre des cartons et attendaient le numéro gagnant, qui pouvait les enrichir d'une tasse, d'un verre ou d'un coquetier, lorsqu'une voix plus ou moins harmonieuse, cria aux oreilles de Faustin :

— Enfin, je vous retrouve, mon locataire!

Faustin se retourna, et vit près de lui un teint

rouge comme les coquelicots, un bonnet blanc comme le lis de la vallée, orné de rubans jaunes comme les boutons d'or, et un tour blond comme les blés.

— Comment! vous ici, Madame Ramichat? dit Faustin.

— Pourquoi pas? Aldégonde garde la loge, et je suis venue avec Madame, qui est une dame de ménage du n^o 8.

— Et comment trouvez-vous la fête? lui demanda Faustin.

— Superbe, mon locataire! Il y a de tout: des marionnettes, des flâneurs, des chevaux de bois, du sucre d'orge, des cristaux, des macarons, un manège, un orchestre, des mirlitons, de belles dames en chapeaux de bergères et des pommes de terre frites.

Et Mme Ramichat, toute sautillante, reprit sa course à travers la fête.

Yolande découvrit enfin, non pas une oasis assurément, mais un coin séparé de tous les flots de la foule, isolé de l'espace officiel consacré à la danse, mais assez rapproché cependant pour permettre d'entendre l'orchestre.

Année SÉGALAS.

(La suite au prochain numéro.)

rue de Fenet; — 5, Marie-Louise Foullonneau, rue Saint-Nicolas; — 6, Louis-Eugène Bras, rue des Payens; — 8, Léon Charpignon, rue d'Orléans; — 14, Lucien-Vidian Martin, rue des Capucins; — 16, Ernest-Antoine Chevel, rue du Pressoir-Saint-Antoine; — 17, Justine-Charlotte Davoine, rue Saint-Nicolas; — Marie-Louise Gauthier, rue de la Petite-Douve; — 18, Gaston-Jules-Henri Gaschet, rue de la Gucule-du-Loup; — 19, Marie-Joséphine Cornilleau, rue Saint-Nicolas; — 20, Louise Goblet, rue des Capucins; — 22, Louise-Marie Ribot, Grand'Rue; — 24, Edmond Bigeau, rue de la Chouetterie; — 25, Camille Lépissier, rue du Pressoir-Saint-Antoine; — Edmond Bouille, rue Saint-Michel; — Arthur Boucheron, rue des Payens; — 26, Marie Lasnier, rue Saint-Nicolas; — 27, Anna Vincent, rue de Fenet; — 50, Jules-Armand Baudouin, rue du Puits-Neuf; — Charlotte Bécharrel, rue de Fenet; — Auguste-Gabriel Deruet, rue Duplessis-Mornay; — Léonie-Pauline Moreau, place Saint-Pierre; —

31, Henri-Léon-Clément Margotton, route de Rouen.
DÉCÈS. — 1^{er}, Marie-Léon-Gaston Peyre, sous-lieutenant de dragons, 26 ans, rue des Bouchers; — Henri-Pierre Vassou, vannier, 84 ans, rue Notre-Dame; — 3, Françoise Goubeau, chapeletière, 67 ans, veuve Abel Meunier, à l'Hospice; — 5, Louis-Toussaint Girard, tailleur, 56 ans, rue Brault; — Pierre Gabiller, rentier, 82 ans, rue de l'Ancienne-Gare; — 6, Françoise Tellier, 1 an, à Beaulieu; — 9, Clément-Alphonse-Eugène-Louis Muray, 10 mois, rue du Portail-Louis; — Félicité Duval, journalière, veuve Jean Rillet, à l'Hospice; — 10, Froger, mort-né, rue de la Visitation; — Joséphine-Victorine-Louise Pillet, 6 mois, rue Royale; — 13, Charles Boret, sculpteur, 24 ans, célibataire, quai de Limoges; — 14, Clémence-Ernestine Hattingen, 18 mois, place Saint-Michel; — 16, Madeleine Mirava, domestique, 53 ans, célibataire, à l'Hospice; — Marie-Jeanne Tétion, sans profession, 13 ans, à l'Hospice; — 17,

Florent Jacob, charpentier, 72 ans, à l'Hospice; — 18, Justine-Eugénie Hubault, lingère, 26 ans, épouse Charles-Jean Bazantin, rue de la Cocasserie; — 19, Marie-Anne Pegé, sans profession, 65 ans, veuve Jean Chucho, rue Haute-Saint-Pierre; — 21, Anne Rague-neau, sans profession, 70 ans, célibataire, rue Daillier; — 23, Jeanne Berton, rentière, 79 ans, veuve Mathurin Beaumont, rue de l'Hôtel-Dieu; — Françoise Ermou, sans profession, 67 ans, veuve François Bourmeuf, au Petit-Puy; — Louis-Eugène Bras, 15 jours, rue du Pressoir-Saint-Antoine; — Anne Perche, chapeletière, 15 ans, célibataire, à l'Hôpital; — Marie Blin, couturière, 52 ans, épouse Etienne Guiocheau, rue de l'Île-Neuve; — 24, Germain Mandaron, menuisier, 51 ans, Grand'Rue; — 25, Félix-Paul Renard, 4 ans, place Saint-Michel; — 27, Louise Cartier, revendeuse, 68 ans, épouse Sébastien Gimont, à l'Hospice; — 28, Frédéric Popinet, vannier, 71 ans, à la Providence; — 50, Marie Fabricius, sans profession, 83 ans, veuve

Guillaume Lavigne, rue de Bordeaux; — Eulalie-Louise Tabart, sans profession, 90 ans, veuve Pierre-François Linacier, rue Bodin.
MARIAGES. — 6, Adolphe-Marie Morin, forgeron, et Marie Rose Mouraud, couturière, de Saumur; — 7, Jean-Marie Besnard, employé au chemin de fer, d'Angers, et Jeanne-Léontine Martineau, sans profession, de Saumur; — François Droucheau, serrurier, et Rosalie Voyer, couturière, de Saumur; — 8, Firmin Deruet, chapeletier, et Marie Gurin, chapeletière, de Saumur; — 13, Léonce-Lias Lombard, coiffeur, et Clémentine Disla, coiffeuse, de Saumur; — 15, Donatien-Ma Brisset, négociant, de Châteaurenault (Indre-et-Loire), et Marguerite-Laure Renaudin, sans profession, de Saumur; — 20, Jean-Baptiste Chalard, garde de batteries, de Nantes, et Anne Millot, sans profession, de Saumur; — 27, Emile-Sylvain Robineau, boulanger, et Henriette Mefray, modiste, de Saumur.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE RAPHAËL SALOMON.
 Les créanciers de la faillite du sieur Raphaël Salomon, épiciers, demeurant à Saumur, sont invités à se trouver en la chambre du conseil du tribunal de commerce, le mardi 2 juillet prochain, à midi, à l'effet de délibérer sur la formation d'un concordat.

Le greffier du tribunal, (346) TH. BUSSON.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE EUGÈNE BÉNARD.
 Les créanciers du sieur Eugène Bénard, marchand épicier au Pont-Fouchard, commune de Bagnaux, sont invités à se trouver en la chambre du conseil du tribunal, le mardi 2 juillet prochain, à huit heures et demie du matin, à l'effet de délibérer sur la formation d'un concordat.

Le greffier du Tribunal, (347) TH. BUSSON.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE SALOMON ET NEVEUX.
 Les créanciers de la faillite des sieurs Salomon et Neveux, de Saumur, sont invités à se trouver en la chambre du conseil du tribunal de commerce, le mardi 2 juillet, à midi, à l'effet de délibérer sur la formation d'un concordat.

Le greffier du Tribunal, (348) TH. BUSSON.

Etude de M^e GALBRUN, notaire à Montreuil-Bellay.

A VENDRE
 A L'ADJUDICATION,
 En l'étude de M^e GALBRUN, notaire à Montreuil-Bellay,
 Le dimanche 23 juin 1867, à midi,
 LA

PROPRIÉTÉ DU RUAU
 Sise communes du Coudray-Macouard et de Montreuil-Bellay, contenant 70 hectares.
 S'adresser à M^e GALBRUN, notaire.

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE
 OU A LOUER

1^o UNE MAISON
 A Saumur, rue du Prêche, en très-bon état, et avec jardin;

2^o UNE MAISON
 DE CAMPAGNE,
 Jardin et terre labourable, de 55 ares, à Saumur, sur les Châteaux, rue des Moulins; arbres à fruit en plein rapport, plants d'asperges et d'artichauts.

Entrée en jouissance de suite; facilités pour les paiements.
 S'adresser à M. CHESNEAU, propriétaire, rue du Prêche, ou à M^e CLOUARD, notaire. (350)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

1^o Une maison de maître et une ferme, à Terrefort, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent.

2^o Un beau clos de vigne, de 2 hectares 20 ares, à Bagnaux, chemin de Montaglan.

3^o Deux jardins, à Bagnaux, chemin bas du Thouet et canton de la Pierre-Couverte.

4^o Un autre beau clos de vigne, situé à la Touche, commune de Distré.

S'adresser, pour traiter, à M^e CLOUARD, notaire. (322)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE
 A L'AMIABLE,
UNE MAISON

Située à Saumur,
 Rues de Fenet et du Bellay,
 Avec CAVE, dans le roc.
 S'adresser à M. LATREILLE, menuisier au Petit-Puy, ou à M^e CLOUARD, notaire. (324)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

1^o Une Maison, propre au commerce, située à Saumur, rue Royale et rue des Capucins.

2^o Une Maison, avec jardin et boire, en face la Gare des Voyageurs à Saumur.

3^o Une Maison, rue de la Basselle, avec très-belles caves, vaste magasin et jardin.

4^o Une Maison, quartier de la Croix-Verte.

5^o Deux Jardins et terrain propre à bâtir, route de Saint-Lambert et Levée-Neuve de la Ronde.

6^o Une Maison, rue du Portail-Louis; beau magasin.

7^o Une Maison, rue du Mail, en face la rue des Basses-Perrières; écurie et remise.

8^o Une Maison, place Saint-Pierre, propre au commerce.

9^o Une Maison, rue de Bordeaux, jardin.

10^o Une Maison, rues du Portail-Louis et de la Petite-Douve.

11^o Deux Maisons, rue Duncan, et **trois caves,** rue de l'Hôtel-Dieu.

12^o Une Maison, rue de l'Ancienne Messagerie.
 S'adresser, pour tous renseignements, à M^e CLOUARD. (323)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

6,000 FRANCS
 A PLACER
 A RENTE VIAGÈRE.

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A AFFERMER
A ARRENTER
OU A VENDRE

LE MOULIN A VENT
DE LA CROIX

Commune de Méron,
 Avec tous ses accessoires, une bluterie, et la quantité de terre et de vigne qui sera demandée.

S'adresser, pour traiter, à M. CAILLARD, à Balloire, commune de Méron, ou à M^e CLOUARD, notaire à Saumur. (326)

Etude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE
UNE MAISON

Propre au commerce en gros,
 Située à Saumur, rue Daillé, n^o 9,
 Occupée présentement par M. Pinet Brard, négociant en vins, composée de 5 pièces, cabinet, cave, vaste magasin, cour et jardin; logement au fond de la cour, hangar, pompe et lieux d'aisance.

S'adresser à M. BODIN, marchand épicier, à Saumur, rue Saint-Nicolas. (321)

A VENDRE

JOLI JARDIN
 Situé carrefour du Chapeau.
 S'adresser à M^e TOUCHALEAUME et LE BLAYE, notaires, ou à M. POITVIN aîné. (272)

A VENDRE

Présentement,
UN JARDIN
 A NANTILLY,
 S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

UNE MACHINE
 A boucher les vins mousseux,
 ET
DES BARRIQUES
 FRAICHES VIDES.
 S'adresser à M. G. BOUGUEREAU, à Varrains, près Saumur. (335)

A VENDRE

COUPES D'HERBE
 A VENDRE
 S'adresser à M^e LAUMONIER, notaire à Saumur. (351)

A LOUER

UNE MAISON
 AVEC VASTES MAGASINS,
 Située quai de Limoges.
 S'adresser à M. FORGE fils. (341)

Etude de M^e Henri PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE
 APRÈS DÉCÈS.

Lundi 24 juin 1867, à midi, et jours suivants, il sera procédé, par le ministère de M^e Henri Plé, commissaire-priseur, dans la maison où est décédée M^{me} veuve Houtappel, propriétaire à Saumur, rue de la Grise, à la vente publique aux enchères du mobilier dépendant de sa succession.

Il sera vendu :

Lits, couettes, matelas, couvertures, rideaux, un très-bel ameublement de chambre complet, en acajou, garniture en cuivre (1^{er} Empire), un autre en noyer verni, bureau ministre, plusieurs belles glaces, pendules, guéridons, consoles, flambeaux, fauteuils, chaises, coffres à bois, belles porcelaines et cristaux, vins et demi-vin, batterie de cuisine et quantité d'autres bons objets.
 On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

A VENDRE

UN CAMION
 Suspendu sur ressorts.
 S'adresser à M. FORGE fils. (340)

MAISON

A LOUER
 PRÉSENTEMENT

Rues Beaurepaire et de la Fidélité,
 Anciennement occupée par M. Salomon et Neveux.
 S'adresser à M. KERNEIS, rue Duncan. (329)

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,
UNE MAISON
 Avec cour, écurie et remise,
 Située rue de l'Ancienne-Messagerie, actuellement occupée par M. Delarue.
 S'adresser à M. BAILLOU DE LA Brosse, à Saumur. (74)

UNE DAME de 55 ans DEMANDE UN EMPLOI pour le commerce, la comptabilité ou toute autre occupation.
 S'adresser au bureau du journal.

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 20 JUIN.			BOURSE DU 21 JUIN.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.	69 60	» 15	» »	69 55	» »	» »
4 1/2 pour cent 1852.	98 60	» »	» 30	98 80	» 20	» »
Obligations du Trésor.	471 25	» »	1 25	472 50	2 50	» »
Banque de France.	3480	» 10	» »	3480	» »	» »
Crédit Foncier (estamp.).	1470	» 2 50	» »	1475	» 5	» »
Crédit Foncier colonial.	587 50	» 2 50	» »	587 50	» »	» »
Crédit Agricole.	645	» »	1 25	646 25	1 25	» »
Crédit industriel.	640	» 2 50	» »	635	» »	5
Crédit Mobilier.	390	» 6 25	» »	386 25	» »	3 75
Comptoir d'esc. de Paris.	780	» 5	» »	785	» 5	» »
Orléans (estampillé).	891 25	» 2 50	» »	891 25	» »	» »
Orléans, nouveau.	»	» »	» »	»	» »	» »
Nord (actions anciennes).	1222 50	» 2 50	» »	1225	» 2 50	» »
Est.	536 25	» »	1 25	537 50	1 25	» »
Paris-Lyon-Méditerranée.	900	» »	» »	897 50	» »	2 50
Lyon nouveau.	»	» »	» »	»	» »	» »
Midi.	578 75	» »	» »	577 50	» »	1 25
Ouest.	560	» »	1 25	561 25	1 25	» »
C ^e Parisienne du Gaz.	1580	» 15	» »	1575	» »	5
Canal de Suez.	367 50	» 2 50	» »	365	» »	2 50
Transatlantiques.	413 75	» 3 75	» »	415	» 1 25	» »
Emprunt italien 5 0/0.	53 05	» 55	» »	52 80	» »	25
Autrichiens.	485	» 5	» »	486 25	1 25	» »
Sud-Autrich.-Lombards.	400	» 1 25	» »	401 25	1 25	» »
Victor-Emmanuel.	74	» »	1	75	» 1	» »
Romains.	77 50	» 2 50	» »	80	» 2 50	» »
Crédit Mobilier Espagnol.	277 50	» 25	» »	275	» »	2 50
Saragosse.	125	» 12 50	» »	117 50	» »	7 50
Séville-Xérès-Séville.	33	» 2	» »	35 50	» 2 50	» »
Nord-Espagne.	114	» 12	» »	110	» »	4
Compagnie immobilière.	200	» 2 50	» »	197 50	» »	2 50
OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.						
Nord.	321	» »	» »	321	» »	» »
Orléans.	317 50	» »	» »	318	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée.	325 50	» »	» »	325	» »	» »
Ouest.	315 50	» »	» »	314 75	» »	» »
Midi.	315	» »	» »	315	» »	» »
Est.	309 50	» »	» »	308 50	» »	» »

Saumur, P. GODET, imprimeur.